



Douzième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 41 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1958

Australie, Canada, Ceylan, Danemark, Etats-Unis, France, Inde,  
Israël, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède : projet de  
résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant qu'elle a approuvé, le 13 février 1946, les recommandations du Comité consultatif et technique de l'information relatives aux programmes, aux fonctions et à l'organisation du Département de l'information,

Rappelant la résolution 595 (VI), dans laquelle elle a approuvé les principes régissant la diffusion d'informations qu'avait recommandés la Sous-Commission 8 de la Cinquième Commission,

Rappelant la résolution 1086 (XI), dans laquelle elle a recommandé d'affecter des crédits à la création progressive de centres d'information dans les nouveaux Etats Membres, grâce à des économies réalisées dans d'autres chapitres du budget ou grâce à d'autres mesures administratives,

Rappelant la recommandation approuvée par la Cinquième Commission et figurant dans le rapport de cette dernière à la onzième session de l'Assemblée générale (A/C.5/L.450), selon laquelle le total des dépenses des services d'information de l'Organisation des Nations Unies (à l'exclusion du Service des visites et de la Section des ventes et de la distribution) devait être ramené, en trois ans, à un maximum annuel de 4.500.000 dollars,

Tenant compte des difficultés, signalées par le Secrétaire général, que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de rapprocher le chiffre des dépenses du maximum approuvé de 4.500.000 dollars par an,

Prie le Secrétaire général de constituer un comité d'experts qui se composera de cinq personnes possédant une expérience pratique, administrative et financière dans les divers domaines de l'information - presse, radiodiffusion, etc. -, désignées par les gouvernements de .../[nom des gouvernements dont le Président de la Cinquième Commission proposera la liste] et qui sera chargé d'entreprendre, compte tenu des opinions exprimées par les délégations au cours de la douzième session, une étude d'ensemble et une évaluation des travaux accomplis, des méthodes utilisées et de la qualité des résultats obtenus par les services d'information de l'Organisation des Nations Unies (y compris les centres d'information), ainsi que de soumettre un rapport avant l'ouverture de la treizième session de l'Assemblée générale;

Invite le Secrétaire général à présenter à la treizième session de l'Assemblée générale le rapport du Comité d'experts, ainsi que ses observations et recommandations y relatives.

-----